

## **CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 JUIN 2018**

*Présents : Pierre POINTET, Maire – Michel DURANTIN – Thierry MYARD – Jean-Paul CHARNAY – Sylvie LAPALUS – Chantal DUFILS – Alain BOLERY – Nicolas DARCY – Nicole DUSSER-ECLAIRCY – Catherine FINO – Carole FEJARD –*

*Absents excusés: Claudette TRONCY – Rémi SANEROT – Sylvie SILLIEN –*

*Secrétaire de séance : Alain BOLERY*

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal et donne lecture du compte-rendu de la séance du 29 mai 2018 qui est approuvé à l'unanimité.

### **I Règlement de la salle des fêtes**

La commission «bâtiments» a travaillé sur le nouveau règlement de la salle des fêtes afin qu'il soit applicable dès septembre. Michel Durantin détaille les différents articles concernant la réservation, le déroulement de la manifestation et les états des lieux.

*Le conseil municipal prend connaissance du document et après débat sur ses articles, vote le nouveau règlement de la salle des fêtes à l'unanimité.*

### **II Reprise d'une bande de terrain**

Dans le PLU de la commune, le conseil municipal a voté pour un certain nombre d'emplacements réservés dont celui des parcelles C3 et C768 situées route de Saint Hilaire afin d'aménager un chemin piétonnier.

Monsieur le Maire explique que le propriétaire de ces terrains souhaitent les mettre en vente, il y a donc lieu de réserver une bande de terrain de 1.20m-1.50m pour la réalisation d'un passage permettant de sécuriser les piétons qui passent actuellement route de Saint Hilaire. La division de parcelles sera établie par un géomètre et sera à la charge de la commune. La reprise sera concrétisée par un acte administratif.

*Le conseil municipal acte la reprise des parcelles C3 et C768, autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires et à procéder aux aménagements sur le terrain.*

### **III Budget commune – décision modificative n°1**

Afin de procéder à la reprise de terrain évoquée dans le point précédent il y a lieu d'établir une décision modificative afin de voter un programme budgétaire.

La décision modificative n°1 se présente de la façon suivante :

- Frais de géomètre et aménagement de terrains	+ 5 000 €
- Travaux de voirie	- 5 000 €

*Le conseil municipal délibère favorablement sur la décision modificative n°1.*

### **IV Motion du Comité de Bassin Loire-Bretagne**

Monsieur le Maire explique que les agences de l'eau, établissements publics à caractère administratif, participent à la gestion de l'eau, à l'utilisation rationnelle des ressources en eau, à la lutte contre la pollution et à la protection des milieux aquatiques. Le comité de bassin Loire-Bretagne et le conseil d'administration de l'agence de l'eau élaborent actuellement le 11<sup>ème</sup> programme pluriannuel d'intervention, mais la loi de finances 2018 a introduit des changements conséquents qui font que les

recettes des agences de l'eau vont diminuer et, dans le même temps, elles vont se substituer à l'Etat pour prendre en charge certaines de ces dépenses.

Cette baisse considérable ne permettra pas à l'agence de l'eau de répondre efficacement aux besoins des collectivités et des acteurs économiques du bassin.

Le comité de bassin Loire-Bretagne invite les collectivités à adhérer à la motion qu'elle a adoptée le 26 avril.

*Après avoir entendu les termes du document, le conseil municipal décide de prendre la motion proposée.*

## **V Bilan du SIEL**

Michel Durantin présente le bilan 2017 des consommations et des dépenses énergétiques de la commune :

<b>BATIMENTS DE LA COLLECTIVITE</b>			
Année	Nbre de bâtiments	Consommation en KWH	Dépenses en € TTC
2017	8	173 587 KWH	14 137 €
2016	8	178 078 KWH	14 531 €

<b>ECLAIRAGE PUBLIC</b>		
Année	Consommations d'énergie exprimées en KWH	Dépenses d'énergie exprimées en € TTC
2017	42 645 KWH	7 184 €
Moyenne des 3 dernières années	42 533 KWH	

## **VI Compte-rendu des réunions et commissions**

- Monsieur le Maire : compte-rendu du conseil communautaire du 17/05/2018
- Jean-Paul Charnay : réunion du SIEL du 11/06/2018

## **VII QUESTIONS DIVERSES**

- **Point sur l'ERA** : Michel Durantin fait le point sur les travaux de l'ERA qui sont au stade de l'achèvement :

- le mobilier de la cuisine sera posé les 2 et 3 juillet
- le podium sera livré le 4 juillet
- la main-courante de l'escalier extérieur vers la terrasse sera installée courant juillet
- le défibrillateur sera installé à l'extérieur du bâtiment dans une armoire prévue à cet effet

- **Organigramme des clés** : l'ensemble des clés de l'école et des mairies va être harmonisé avec celles de l'ERA. L'entreprise Gardette a établi un devis pour un montant de 1 419 €.

**Prochains conseils municipaux :**

**28/8 – 25/9 – 30/10 – 27/11 -**